



Règlement officiel du concours de création de logo pour la marque « Breizh Volley Club »

1) Objectif du concours

La Ligue de Bretagne de Volley-ball sollicite le grand public pour la création du logo associé à sa nouvelle marque textile, baptisée « Breizh Volley Club ». Ce logo devra représenter de façon moderne et dynamique l'identité du volley breton.

2) Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout participant. Un maximum de trois logos peut être proposé par participant. **Toute proposition soumise à la Ligue de Bretagne de Volley-Ball doit être une œuvre originale.**

3) Prix

Le participant dont le logo sera désigné gagnant se verra décerner un bon d'achat d'une valeur de 300€ dans la nouvelle boutique du volley breton.

L'ensemble des autres participants retenus pour le concours gagnera une sacoche à l'effigie du volley breton.

4) Contraintes techniques

- Texte autorisé (minuscules ou majuscules) : Breizh Volley Club / Bzh Volley Club
- Couleurs autorisées : noir avec fond transparent (et / ou blanc sur fond noir)
- Le logo doit être déclinable sur tous les supports de communication
- Les formats suivants sont acceptés : .jpeg, .jpg, .png, .ai, .psd, .eps, .pdf, .svg
- L'utilisation d'un logiciel de dessin vectoriel est préférable (Adobe Illustrator, Inkscape, Affinity Designer, ...)
- Résolution 300 dpi minimum
- Poids maximum du fichier : 5Mo

5) Remise du logo

- Envoyer le logo à l'adresse e-mail suivante : developpement@volleybretagne.fr
- Fournir une rapide explication concernant la démarche liée à votre logo
- Fournir les informations relatives aux polices utilisées

6) Calendrier

Soumission des propositions : du 08 avril 2021 au 29 avril 2021

Concours sur les réseaux sociaux de la Ligue de Bretagne de Volley-ball : du 1^{er} au 5 mai inclus

Résultats du concours : courant mai

7) Jugement

Les logos seront soumis à un vote sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball. La proposition réunissant le plus de mentions « j'aime » gagnera le concours et donc le prix associé.

N.B. : la Ligue de Bretagne de Volley-Ball reste souveraine dans le choix du logo utilisé pour sa marque, gagner le concours ne garantit donc pas le choix final de ce dernier pour représenter la marque.

8) Droits d'auteur

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours atteste qu'elle en est bien l'auteur et certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Le participant accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit soient transférés, à titre gratuit et exclusif à la Ligue de Bretagne de Volley-Ball. Ainsi, le participant autorise l'organisateur à exploiter le logo. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'internet ou sur un support de quelque nature qu'il soit. Dans le cas où l'organisateur utiliserait le logo, le participant accepte expressément que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré, adapté. Le participant renonce à toute réclamation du fait de cette exploitation.

Le lauréat renoncera à ses droits d'auteur, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

9) Acceptation

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

- **Nom et prénom du / de la participant/e:**
- **Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**